



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion de bureau : Lundi 9 février 2026

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Sébastien OURS, Victor PETIGNY, Fabrice POREE, Christopher SPADAFORA.

Excusé(s) : Florian GONCALVES DE ARAUJO, Ahmed TALEB - Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif.

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

La C.R.A remercie Eric HERRMANN Président de la section Régionale de l'UNAF pour ses vœux, et lui souhaite également une belle année 2026.

INFORMATIONS

Validation des dates de rattrapages des tests écrits :

La commission confirme la date du 13/04/2026 pour la séance de rattrapage des tests théoriques futsal et du lundi 27/04/2026 pour les tests classiques qui se dérouleront au siège de la Ligue de la Méditerranée.

TECHNIQUE

Retour stage Inter-Ligue des 6, 7 et 8 février 2026 :

Le Président de la CRA présent fait un bilan très positif de ces deux jours de stage à Saint-Raphaël en collaboration avec la Ligue d'Occitanie et remercie la Direction de l'Arbitrage pour la présence et les interventions de Messieurs Pascal PARENT (Président de la Ligue LAURA, membre de la CFA et du COMEX), Alain SARS (Vice-Président de la D.A), Franck DOUDET (préparateur physique Elite), et Mathieu GROSBOST (Spécifique arbitre assistant).

Il remercie le Directeur de la Ligue Arnaud DOUDET pour sa présence lors de l'ouverture du stage le vendredi 6 février 2026.

Il félicite nos deux CTRA Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU pour l'organisation de ce stage avec une logistique appréciée.

Processus des observations des candidatures à la Ligue :

Les candidats Ligue ayant réussi les tests physiques et théoriques seront observés sur le terrain à partir du dimanche 8 mars 2026.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET